



AVIS DE COURSE

Nom de la compétition : **CHALLENGE CORNU**

Dates complètes : du 23 au 26 août 2017

Lieu : **HOURTIN**

Autorité Organisatrice (OA) : **Club Voile HOURTIN MEDOC**

Grade : 4 Série : **470**

1. REGLES

La régate sera régie par :

1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*

- 1.2 Les règlements fédéraux.
1.3 Les règles de classe

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe 470
3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en ligne à l'adresse : <http://club-voile-hourtin.fr/inscription470cornu2017/> en complétant le formulaire requis. Le règlement se fera sur place.
3.3 Les inscriptions définitives seront enregistrées au CVHM le mercredi 23 août en même temps que le règlement.
3.4 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- **leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition ou une licence Club FFVoile accompagnée d'un certificat médical de moins d'un an, de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition.**
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité
- le justificatif d'adhésion 2017 à l'AS 470 France.
3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- le certificat de jauge ou de conformité,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont fixés à **120 € par bateau**. **Si la préinscription est enregistrée avant le 5 août 2016, le montant est ramené à 100 €.** **Le règlement des droits se fera sur place, le 23 août, lors de la confirmation de l'inscription**

Ces droits d'inscription donnent droit à deux entrées au pot d'accueil du mercredi 23 août, et au repas qui aura lieu le vendredi 25 août à partir de 19h00.

5. PROGRAMME

Programme	Date	Heure
Confirmation des Inscriptions	23/08/2017	10 heures
Clôture des inscriptions	23/08/2017	13 heures
Jauges et contrôles	23/08/2017	10 heures

Jours de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classes
23/08/2017	15 Heures	470
24/08/2017	13 heures	470
25/08/2017	13 heures	470
26/08/2017	12 heures	470

- 5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après : 16 heures

5.5 Complément au programme :

Animation tous les jours en fonction de la disponibilité des coureurs (pétanque, jeux de société, ballade-détente en forêt, etc...).

- 23/08/2017 à partir de 19 heures Pot d'accueil

- 25/08/2017 à partir de 19 heures Repas des Equipages
- 26/08/2017 à partir de 18 heures Proclamation du palmarès

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles sur le site : <http://club-voile-hourtin.fr>
et Afficher suivant les prescriptions fédérales

7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de type construit.
- 7.2 L'emplacement de la zone de course est défini en annexe.

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

- 9.1 **1 course** devra être validée pour valider la compétition.
- 9.2 (a) Quand moins de **3 courses** ont été validées, le classement général d'un bateau dans sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- (b) Quand **4 courses** ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.
- 9.3 L'épreuve faisant partie du PROMOTOUR 470 2017, un classement des bateaux «classic» (coque de plus de 20 ans) sera extrait du classement général scratch

10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. Cette restriction s'applique aussi aux téléphones portables

11. PRIX

Des prix seront distribués en présence des participants

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour les hébergements contacter l'Office du Tourisme Médoc Atlantique au 05 56 03 21 01
ou la résidence Hôtel Les Pins au 05 56 09 18 07
Ou le Camping du Bon Coin au 09 50 66 77 73

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :
la Présidente Madame Evelyne BRU au 06 87 12 12 83 ou bien à l'adresse cvhm@free.fr.

ANNEXE PARCOURS ET ZONE DE COURSE

